

Procédure d'intégration à l'ENSAIT

L'ENSAIT propose 2 filières de formation

- **Formation classique sous statut d'étudiant**
- **Formation en alternance sous statut d'apprenti**

Pour les étudiants issus de CPGE, ces 2 filières de formation apparaissent dans la liste des écoles sur le [SCEI](#).

1. Liste de vœux

Les candidats doivent impérativement suivre la [procédure du SCEI](#)

L'intégration dans une école est proposée en tenant compte :

- du rang du candidat dans chaque concours ;
- du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés ;
- du nombre de places offertes au concours par chaque école.

Les 2 filières de formation de l'ENSAIT apparaissent dans la liste des écoles sur le site du SCEI.

2. Proposition d'intégration

L'ENSAIT utilise [la procédure d'intégration du SCEI](#), y compris pour ses 2 filières de formation.

Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux. (Source SCEI)

Cette disposition concerne bien les 2 filières de formation de l'ENSAIT.

Il est très important que chaque candidat classe les 2 filières de l'ENSAIT dans ses choix d'écoles en toute connaissance de cause.

Formation en alternance

Dès lors que la proposition d'intégration à l'ENSAIT par **la voie de l'alternance** est faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration en formation classique.

ATTENTION : l'intégration ne sera définitive qu'à la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

Entre juillet et novembre, le candidat à l'apprentissage doit tout mettre en œuvre pour signer un contrat d'apprentissage le plus rapidement possible. Conseils et offres de contrats sont affichés sur <http://apprentissage.ensait.fr>.

Pour tout renseignement : <http://apprentissage.ensait.fr>

Formation classique

Dés lors que la proposition d'intégration à l'ENSAIT par **la voie classique** est faite à un candidat, celui-ci ne pourra normalement plus prétendre à l'intégration en formation par apprentissage. Cependant, un candidat admis en formation classique qui trouve une entreprise pour un contrat d'apprentissage pourra suivre la filière par apprentissage.

From:
<http://concours.ensait.fr/> - **Concours**

Permanent link:
<http://concours.ensait.fr/doku.php?id=procedureintegration&rev=1562689412>

Last update: **09/07/2019 18:23**

